



Règlement particulier du 4^{ème} Tournoi de doubles de Simandres 27/28 avril 2019

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD, sous la surveillance du Juge-Arbitre, Yacine DADSI.

Article 1 : Joueurs concernés

- ✓ Le tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés FFBaD, classés dans les séries NC à N3, pouvant jouer en catégories SENIOR (de U15 (Minime) à Vétérans), en conséquence, les U13 (Benjamin) et les U11 (Poussins) ne le sont pas.
- ✓ Les joueurs de pays limitrophes pourront également s'inscrire, à condition d'attester de la preuve de leur licence dans leur fédération, et sous validation de l'organisation.

Les séries de classement ouvertes sont :
N3 / R4 / R5 / R6 / D7 / D8 / D9 / P10 / P11 / (P12-NC)

- ✓ En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser, regrouper ou de supprimer des séries.

Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

- ✓ Les tableaux de double homme, double dame et double mixtes sont proposés. La phase qualificative se fera par poules de 4 dans la mesure du possible avec 2 sortants, en fonction du nombre d'inscrits, puis phase éliminatoire.
- ✓ Les modalités exactes de la compétition seront affichées le jour même. Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- ✓ Chaque série se déroulera uniquement sur une seule journée, à savoir :
 - ✓ Samedi 27 avril 2019 double dame et double homme
 - ✓ Dimanche 28 avril 2019 double mixte

Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

- ✓ **Le nombre de participants est limité aux 140 premières inscriptions, sachant que chaque tableau aura un nombre limité d'inscrits.**
- ✓ En cas de surnombre, ce sera l'ordre d'arrivée des inscriptions, **avec règlement**, qui sera retenu.

Article 4 : Nombre de disciplines, panachage des séries

- ✓ **Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans une seule série.**

Article 5 : Date limite d'inscription

- ✓ **La date limite d'inscription** est prévue au **14 avril 2019**, cachet de la poste faisant foi.
- ✓ **Le tirage des tableaux** s'effectuera le **18 avril 2019 à l'aide du CPPH de la FFBaD à cette date**. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux (licence, suspension).

Article 6 : Droits d'engagement

- ✓ Le montant sera de **17 euros pour un tableau et 20 euros pour deux tableaux**

Article 7 : Mode d'inscription et de règlement

- ✓ Des pré-inscriptions pourront se faire par mail, suivies du règlement par envoi postal :
tournoi.simbad@gmail.com
- ✓ Le règlement (par chèque à l'ordre de SIMBAD) sera à envoyer, avant la date limite d'inscription, à :

**SEBASTIEN ORSINI
30 CHEMIN DE MARS
69360 COMMUNAY**

- ✓ Aucune inscription ne sera validée avant réception du règlement.

Article 8 : Les volants

- ✓ Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :

Volants plumes : *BABOLAT 4*

Article 9 : Arbitrage

- ✓ Tous les matchs seront en auto arbitrage. Si certains arbitres, stagiaires, ou top Gones souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de la table de marque et du juge arbitre présent sur le tournoi. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales.

Article 10 : Les matchs

- ✓ L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. L'horaire est donné à titre indicatif.
- ✓ **Attention** : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.

Article 11 : Temps de repos

- ✓ Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Article 12 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- ✓ Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.
- ✓ Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....
- ✓ Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour avant 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et avant 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Article 13 : Règle en cas de volants touchant les structures

- ✓ Tout volant touchant une infrastructure du gymnase ou un panier mural sera compté faute, au service comme en jeu, le volant touchant un élément mobile du plafond sera remis en jeu au service 3 fois, en cours de jeu le volant sera déclaré let.
- ✓ Le coaching entre les points ne sera pas possible.

Article 14 : Tenues et publicités

- ✓ Tout joueur et joueuse aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.
- ✓ La publicité sur les tenues devra également respecter le règlement officiel.

Article 15 : Absence temporaire d'un joueur

- ✓ Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence, le joueur absent à l'appel de son match pourra être annoncé « forfait ».

Article 16 : Juges Arbitres

- ✓ Le juge arbitre est **Yacine DADSI**, ses décisions sont sans appel.
- ✓ Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné.
- ✓ Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 17 : Dopage

- ✓ L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.

Article 18 : Forfait

- ✓ Tout forfait ou abandon après le tirage au sort du **18 AVRIL 2019** et pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition, voir plus si récidive :
 - ✓ par mail (de préférence) à : sophie.bluy@badminton-aura.org
 - ✓ par courrier à : Ligue Auvergne Rhône Alpes badminton - 37, route du Vercors - 38500 St Cassien
- ✓ Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Article 19 :

- ✓ La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Simandres, le ___/___/_____

Yacine DADSI juge arbitre.